



Canada
Province de Québec
Saint-René-de-Matane

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENT 2025-01 ET 2025-02

Aux personnes intéressées par ces projets de règlement.

AVIS PUBLIC est par la présente, donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le **3 mars 2025**, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement numéro 2025-01 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2009-01 afin de modifier les grandes affectations du sol dans le secteur Dancause pour réduire l'affectation industrielle légère (IL-3) et agrandir les affectations contigües multifonctionnelle (M-4) et résidentielle faible densité (RA-5);
- Projet de règlement de concordance numéro 2025-02 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-03 afin de modifier des zones dans le secteur Dancause pour réduire la zone 51-IL et agrandir les zones 52-C et 54-R en concordance avec le plan d'urbanisme et apporter une correction mineure au plan 2-18 « Contraintes naturelles et anthropiques – Secteur centre ».

POURQUOI CES CHANGEMENTS ?

Pour le plan d'urbanisme, il s'agit d'agrandir l'affectation RA-5 pour y intégrer les lots suivants : 6 318 845, 6 637 839, 6 381 814. De plus, le projet de règlement permettra d'agrandir l'affectation M-4 pour y inclure les lots suivants : 6 381 813, 6 586 359, 6 586 817, 5 679 960, 6 489 267, 6 318 843, 6 318 844 et le 5 681 332. L'affectation IL-3 est conséquemment modifiée pour retirer les lots ci-mentionnés.

Pour le règlement de zonage, d'agrandir la zone 54-R pour y intégrer les lots suivants : 6 318 845, 6 637 839, 6 381 814. De plus, le projet de règlement permettra d'agrandir la zone 52-C pour y inclure les lots suivants : 6 381 813, 6 586 359, 6 586 817, 5 679 960, 6 489 267, 6 318 843, 6 318 844 et 5 681 332. La zone 51-IL est conséquemment modifiée pour retirer les lots ci-mentionnés.

La correction mineure au plan 2-18 consiste à centrer le périmètre urbain entièrement dans le cadre de la carte.

COMMENT PUIS-JE FAIRE VALOIR MON OPINION AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ?

Une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlement aura lieu **20 mars 2025, à 18 h 30**, à la salle du conseil situé au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlement et les conséquences de leurs entrées en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

OÙ PUIS-JE CONSULTER LES PROJETS DE RÈGLEMENT?

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation en ligne sur la page d'accueil du site internet de la Municipalité au <https://saintrene.ca/>

Donné à Saint-René-de-Matane (Québec), ce 4 mars 2025.

Joyce Bérubé

Directrice générale et
greffière-trésorière
